



COMMUNE DE LE TEIL

SESSION
30/09/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice : 29
Présents : 21
Absents : 8
Votants : 26

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le trente septembre dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 24 septembre 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 25
Abstention : 1
Opposition :

Présents (21) : MM. Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Curtius, Faure-Pinault, Garreaud, Gleyze, Guillot, Jouve, Laville, Lorenzo, Mazeyrat, Michelon, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla, Vallon.

Quorum : 15

Excusés avec pouvoir (5) : M. Chezeau (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), M. Galiana (pouvoir à M. Bornes), M. Griffe (pouvoir à M. Jouve), Mme Mazellier (pouvoir à M. Chabaud).

Excusée sans pouvoir (1) : Mme Gaillard.

Absentes (2) : Mme Keskin, Mme Gaillard.

Secrétaire : Mme Garreaud

Objet : Rénovation de l'îlot Marceau – acquisition de la parcelle BD 406 située 10 rue Marceau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code Civil ;

Vu la délibération n°2023-07 du Conseil municipal en date du 16 janvier 2023 approuvant notamment l'acquisition de la parcelle BD 406 située 10 rue Marceau d'une superficie globale de 56 m² appartenant à Monsieur Armand Duchamp contre la somme de 6 399 € ;

Vu la délibération n°2024-046 du Conseil municipal en date du 8 avril 2024 approuvant notamment le programme de l'opération de rénovation de l'îlot Marceau ;

Vu l'avis du service du Domaine rendu en date du 2 août 2024 estimant la valeur vénale du terrain à 7 200 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 % ;

Vu l'accord du propriétaire, Monsieur Armand Duchamp pour une cession du terrain à la commune contre la somme de 6 789 € ;

Considérant la nécessité pour la commune de disposer de la maîtrise foncière du quartier faisant l'objet du programme de rénovation urbaine susmentionné.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'acquérir le terrain en l'état cadastré BD 406 situé 10 rue Marceau à Le Teil, d'une superficie globale de 56 m², à Monsieur Armand Duchamp domicilié 11 C rue des muriers 69 780 TOUSSIEU, contre la somme de six-mille-sept-cent-quatre-vingt-neuf euros (6 789 €).

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

ID : 007-210703195-20240930-DELIB2024_094-DE

S'LO


MODIFIE par conséquent les termes de la délibération du Conseil municipal n°2023-07 du 16 janvier 2023 annulant les dispositions relatives à l'acquisition de cette parcelle.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024 (fonction 55).

DONNE POUVOIR à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, et à Monsieur Bernard NOËL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, et à Monsieur Alain MAZEYRAT en sa qualité d'Adjoint à la reconstruction pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

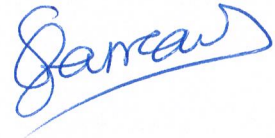
Le Maire,



Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,



Sonia GARREAUD